

## Thématique 1 : agriculture et alimentation

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions (en cours, études... voir menu déroulant)
<b>Levier 1.1 : Diminuer la consommation de viande</b>			
1.1.1 Faire un plan de communication sur les bienfaits, les avantages du végétarisme et du flexitarisme pour le climat, l'environnement et la santé : diffusion large du plan de communication, rédaction d'un guide, d'un livre de recettes, ateliers, affiches, formation des cuisiniers, etc.	Etat : Programme National Nutrition Santé 2019-2024 Tous les acteurs publics et acteurs relais (entreprises,...)	La Métropole est engagée et pilote le Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) qui a défini ses objectifs et orientations d'action d'ici à 2050. Le PAiT affiche une ambition élevée en proposant une évolution des pratiques alimentaires basée sur une répartition du régime alimentaire des habitants en 30% de végétariens/vegan ; 60% de "flexitariens" (maxi 3 repas avec 170g de viande par semaine) ; 10 % de "gros" mangeurs de viande.  Dans le cadre du "Mois de la transition alimentaire" un programme de sensibilisation et de formation est déployé chaque année (170 événements en 2022) : Amplifier le Mois de la Transition alimentaire sur le territoire de la Métropole  Message : moins de viande / mieux de viande: éradiquer la viande d'importation de mauvaise qualité. Le territoire d'élevage qui amène d'autres aménités de gestion de l'espace et protection de la biodiversité sur les pelouses sèches. Sachant que l'ensemble de la production de viande locale ne suffirait pas même si tout le monde devenait flexitarien  Formation des cuisiniers de la restauration collective  Sensibilisation des entreprises et des associations du territoire via des rencontres et des ateliers  Sollicitations de l'Etat pour le Plan National Nutrition Santé. Sollicitations de l'Etat, de la Région, du Département et saisine des Communes en tant que maîtres d'ouvrage de restauration collective	En cours à renforcer
1.1.2 Favoriser le développement d'une filière de protéines végétale dans la Métropole, et favoriser la vente de ces produits au marché, avec gratuité de l'emplacement (si encadrement des prix)	a. Pole agro-alimentaire / Département/Métropole/Région/Etat/Europe b. communes	a/ Le pôle Agro-alimentaire, dont la Métropole est membre, travaille au développement des filières (production/transformation/distribution) sur l'ensemble du territoire de l'Isère, dont la Métropole, car c'est l'échelle pertinente. Le travail sur les légumineuses a débuté en 2022 et sera poursuivi. Cette démarche de développement des filières légumineuses est un des objectifs portés par le PAiT. En complément, le pôle agricole de la Métropole à Meylan La Taillat prévoit une partie des terrains réservée à la culture des légumineuses. b/ Les communes qui le souhaitent pourront réfléchir à mettre en valeur les produits issus de ces filières sur les marchés. saisine des communes Action de communication sur les filières de légumineuses locales et l'agriculture locale à développer.	En cours bien dimensionné
1.1.3 Dans la restauration collective, proposer le choix à chaque repas viande / poisson / végétarien, et rendre attractif le menu végétarien. Deux jours par semaine minimum, proposer seulement le choix végétarien.	Maitre d'ouvrage public pour les cantines scolaires (communes, Département, Région) et des services publics (CHU, Etat, ...)  Maitres d'ouvrage privés pour la restauration collective des entreprises	La Métropole ne porte pas de restauration collective : saisine des MO concernés. Mais sensibilise et accompagne néanmoins techniquement les acteurs du territoire : Elle accompagne les communes qui le souhaitent à la mise en place de la Loi Egalim qui prévoit des repas végétariens dans les cantines scolaires (via des diagnostics, des formations et des expérimentations). L'action pourrait être développée en identifiant pour les communes qui le souhaitent les subventions possibles et en créant un fond de concours pour permettre aux communes qui ont besoin d'une adaptation de leurs locaux d'être aidée en complément par la Métropole. Des actions sont en cours avec les cantines collectives de l'Etat pour développer les propositions de repas végétariens dans les cantines du CHU et de la prison de Varcès. saisine des services Etat concernés. Enfin, dans le cadre du Pacte économique local des actions collectives sont en cours pour permettre aux grandes entreprises du territoire de proposer des repas correspondant à la loi Egalim	

## Thématique 1 : agriculture et alimentation

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions (en cours, études... voir menu déroulant)
1.1.4 Travailler avec les restaurateurs et les commerces locaux pour mettre les protéines végétales sur le même plan que la viande sur les cartes et dans les rayons	Acteurs publics et privés	Sensibilisation des entreprises par la Métropole et ses partenaires aux apports des protéines végétales, l'impact de l'alimentation sur le climat et des pratiques vertueuses d'achat, de cuisine. Lancement d'une étude d'état des lieux des pratiques des entreprises sur le territoire sur la mise en avant des protéines végétales et des différentes labellisations des entreprises mettant en valeur les pratiques vertueuses.	A étudier
<b>Levier 1.2. Augmenter la part des produits issus de l'agriculture biologique, raisonnée ou basée sur l'agroécologie</b>			
1.2.1 Faire un plan de communication, sensibilisation, accompagnement sur les bienfaits, les avantages de l'agriculture bio et locale pour le climat, l'environnement et la santé	Métropole et territoires voisins	La Métropole est engagée et pilote le Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT) qui a défini ses objectifs et orientations d'action d'ici à 2050. Le PAIT affiche une ambition élevée en proposant une évolution des pratiques alimentaires basée sur une augmentation substantielle de la part du bio dans l'approvisionnement des habitants : à 2050, 100% de la population consomme 40% de bio et 40% de la population consomme jusqu'à 70% de bio (consommateurs actuels de bio). Dans le cadre du "Mois de la transition alimentaire" un programme de sensibilisation et de formation est déployé chaque année (170 événements en 2022) Calage métropolitain sur les objectifs PAIT à compléter / renforcer par une stratégie et des actions plus spécifiquement métropolitaines. Participation active au Mois de la Transition Alimentaire. Travail avec les acteurs associatifs et socio-professionnels pour déployer des actions métropolitaines tout au long de l'année. Plan de communication: action à reprendre sur les bases du diagnostic PAIT	En cours à renforcer
1.2.2 Développer le jardinage "loisir"	Communes et Métropole	Un appel à projets "jardins et rûchers collectifs" existe à l'échelle métropolitaine pour accompagner les associations, les copropriétés... Pour la création et l'aménagement de jardins et rûchers (une quinzaine de projets aidés par an). La Métropole possède des jardins pédagogiques dans lesquels elle accueille des scolaires. Poursuivre le travail engagé et adapter des expériences existantes ailleurs (réseau de jardiniers "animateurs", formations des jardiniers amateurs...) et action du plan de pauvreté qui cofinance l'aménagement des QPV. saisine des communes  Correspond également à l'action 58 de la stratégie de développement économique - soutenir le développement de jardins partagés sur nos lieux de travail	En cours à renforcer
1.2.3 Préconiser aux collectivités locales d'imposer 90 % de produits biologiques dans la restauration collective Proposer des menus à base de produits locaux proportionnellement aux surfaces agricoles de la métropole	Acteurs publics et privés	Ces préconisations recoupent celles de la Loi Egalim mais vont très au-delà en termes d'ambition (20% produits bio Egalim). saisine communes, département, région, CROUS, Etat, CHUGA : - Poursuivre le travail engagé par la Métropole sur la restauration collective: structuration de la filière pour trouver des solutions. - Envisager des dispositifs de financement permettant de soutenir les communes. - Poursuivre la sensibilisation des acteurs privés. - PAE: cahier des charges des prestations traiteurs en intégrant un lot "responsable" à 90% local-bio. : - Accroître le travail avec les principaux employeurs du territoire dans le cadre du Pacte Eco Local (objectif d'avoir plus d'entreprises investies) ⊠	En cours à renforcer
1.2.4 Créer un label local de producteurs conventionnés	Acteurs publics et privés	Poursuivre et renforcer le travail engagé par le Pôle Agro-alimentaire de l'Isère et ses partenaires (consulaires, EPCI membres du PAA, Département) qui portent la marque de produits locaux existants : Nos produits Isère, label certifié garantissant la provenance Isère des produits, l'équité de rémunération des producteurs et la qualité des produits (bio ou HVE3) que l'on peut trouver dans les magasins grande distribution et spécialisés de la Métropole.	En cours à renforcer

## Thématique 1 : agriculture et alimentation

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions (en cours, études... voir menu déroulant)
<p>1.2.5 Soutenir les associations de type foncière agricole ainsi que les organismes publics œuvrant à l'achat de terre agricole et l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs à orientation environnementale (agriculture raisonnée et biologique).</p>	<p>Métropole et communes et acteurs privés</p>	<p>La Métropole possède une politique d'intervention foncière dédiée à l'installation très novatrice en France, mais qui demeure limitée juridiquement et financièrement. Le régime de la propriété bloque souvent les projets d'installation et la majorité des transmissions se font par les locations, d'où un réel intérêt à impliquer les propriétaires privés.</p> <p>Soutien au Groupement Foncier Agricole de Chartreuse, mais type de structure à développer. Projets à conduire avec "Terres de liens "</p> <p>Sensibilisation des propriétaires pour déployer des actions citoyennes en faveur de l'installation (première expérimentation en 2022). Coopération publique privé nouvelle.</p> <p>Complément de politique foncière à poser: stratégie à pousser</p>	<p>A démarrer immédiatement</p>
<p>1.2.6 Œuvrer et soutenir les actions permettant de lever les verrous réglementaires nationaux et européens à l'installation d'une agriculture à orientation environnementale (agriculture raisonnée et biologique).</p>	<p>Etat et Europe</p>	<p>Fiche action plaidoyer au niveau du PAIT sur tous les freins. saisine parlementaires</p>	

## Thématique 1 : agriculture et alimentation

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions (en cours, études... voir menu déroulant)
<b>Levier 1.3. Favoriser le développement des circuits courts de proximité</b>			
1.3.1 Favoriser l'installation des marchés et épiceries en circuits courts	Métropole et communes	Territoire avec le plus de marchés collectifs : 4 sur la Métro, 29 en Isère. Manque de producteurs locaux. Enjeu de communication, porté à connaissance, favoriser la reconnaissance dans les marchés des bios et locaux. Poursuivre le soutien à l'ESS	En cours bien dimensionné
1.3.2 Développement de marchés de producteurs bios dans les quartiers "populaires" (avec des prix abordables)	Métropole et communes	Saisine communes avec accompagnement. A voir si un accompagnement à la création peut être renforcé pour sensibiliser les créateurs d'entreprises Quelle sensibilisation des entreprises existantes ? quelle mise en valeur des entreprises qui sont déjà implantées dans ces quartiers?	A étudier
1.3.3 Mettre en place une "signalétique empreinte carbone" sur tous les aliments dans tous les commerces	Etat	Sollicitation Etat sensibilisation des producteurs/transformateurs/commerçants Attention sur la base du volontariat  Faire le lien avec le soutien à la labellisation verte des commerçants/restaurateurs	
1.3.4 Mettre en place un maillage de points de vente (type magasins de producteur) permettant la vente directe à moindre coût	Acteurs publics et privés	A regrouper avec l'action 1.3.1	En cours bien dimensionné
<b>Levier 1.4. Diminuer l'utilisation des engrais chimiques</b>			
1.4.1 Accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques en prenant en charge une partie du risque économique sur plusieurs années	Tous les acteurs publics	Candidature au PIA 4 en cours de préparation "démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et agroalimentaires " / financement Etat, relais local pour permettre techniquement de faire. Création d'un site d'expérimentation des pratiques à Meylan. Adaptation de l'AAP agricole métropolitain pour intégrer la notion de "prise de risque" La métropole peut étudier l'accompagnement à la prise de risques d'exploitation . Aide financière de la Métropole sur l'agroécologie, sous l'angle gestion durable des espaces agricoles. Sollicitations de l'Etat et de l'UE sur la PAC	En cours à renforcer
1.4.2 Augmenter les surfaces en protéagineux, et limiter les cultures qui consomment beaucoup d'eau (soja, tournesol, maïs etc.)	Métropole et territoires voisins	Accompagnement technique aux agriculteurs pour modification de leurs rotations, avec les organismes qui accompagnent (convention chambre agri) Possible sur les propriétés métropolitaines. Candidature au PIA 4 "démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et agroalimentaires " Création d'un site d'expérimentation des pratiques à Meylan.	En cours à renforcer
1.4.3 Créer un moratoire au niveau de la Métropole sur l'utilisation des produits phytosanitaires, d'insecticides et d'engrais azoté de synthèse. Communiquer auprès des professionnels sur la nécessité de protéger les sols et la santé humaine ainsi que les bonnes pratiques à générer en avantages économiques. Mettre en place un accompagnement pratique et technique des agriculteurs.	Etat et Métropole	Sollicitation de l'Etat Métropole: aides à l'incitation pour tendre vers l'agriculture raisonné. Montrer que l'interdiction relève de l'Etat mais que la métropole incite et accompagne + travail engagé à l'échelle du PAIT pour se donner des obj de territoire. Candidature au PIA 4 "démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et agroalimentaires " Création d'un site d'expérimentation des pratiques à Meylan.	En cours à renforcer
1.4.4 Interdire les pesticides et accompagner, y compris financièrement, les agriculteurs pour leur transition	UE et Etat	Sollicitations Etat et UE	

## Thématique 1 : agriculture et alimentation

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions (en cours, études... voir menu déroulant)
1.4.5 Faire coexister élevage et agriculture sur une même exploitation. Favoriser les coopérations entre les exploitations qui sont complémentaires dans un cadre régional	Métropole et territoires voisins	Faire de l'installation et du renouvellement des exploitants la 1ère priorité des politiques agricoles territoriales. Revoir et conforter l'Appel à projet "installation" de la Métropole. Renforcer la coopération avec les partenaires socioprofessionnels en ce sens (Chambre d'Agriculture, SAFER, ADDEAR, ADABIO, syndicalisme agricole...) Renforcer la protection et la mobilisation des espaces agricoles, en intervenant sur le foncier si besoin. Créer un espace test agricole (pépinière d'entreprises) pour accompagner les porteurs de projets au démarrage. Mobiliser la DDT pour renforcer le contrôle des structures agricoles et favoriser l'installation face à l'agrandissement (CDOA) . Sollicitations de l'Etat et de la Région et des acteurs socio-professionnels	A démarrer immédiatement
<b>Levier 1.5. Favoriser l'accessibilité des produits issus de l'agriculture durable</b>			
1.5.1 Développer des espaces, de proximité, dans toutes les communes et tous les quartiers, proposant des produits issus de l'agriculture durable en mettant en relation producteurs et MJC, Maison des Habitants, Associations de villages pour proposer des ventes de produits issus de l'agriculture durable.	Métropole et Communes	Déploiement à poursuivre + travail sur la visibilité des acteurs et lieux de distribution. Action très proche de la 1.3.1	En cours bien dimensionné
<b>Levier 1.6. Diminuer la consommation des boissons en bouteille (eau, soda, etc.) et favoriser la consommation d'eau locale</b>		levier basculé dans la thématique 4 relative à la consommation, aux déchets et aux loisirs	
<b>Levier 1.7. Réduire le gaspillage alimentaire tout le long de la chaîne alimentaire (du champ à l'assiette)</b>		levier en lien avec la thématique 4 relative à la consommation, aux déchets et aux loisirs	
1.7.1 Communiquer auprès du public et des familles de la nécessité de consommer avec modération l'alimentation ainsi que de Ses avantages économiques.	Métropole / PAIT	La Métropole est engagée et pilote le Projet Alimentaire inter Territorial (PAIT) qui a défini ses objectifs et orientations d'action d'ici à 2050. Le PAIT affiche une ambition élevée en proposant une évolution des pratiques alimentaires basée notamment sur la réduction des déchets alimentaires. Dans le cadre du "Mois de la transition alimentaire" un programme de sensibilisation et de formation est déployé chaque année (170 événements en 2022). Suites : Sensibilisation des habitants sur l'équilibre alimentaire dans le MTA /Parler de la sobriété alimentaire, argumentaire santé.	En cours à renforcer
1.7.2 Obliger la mise en place de mesures anti-gaspillage auprès des différents acteurs de distribution, de production et préparation alimentaire	Etat	Sollicitation de l'etat Sensibilisation des producteurs/transformateurs/commerçants	

## Thématique 1 : agriculture et alimentation

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions (en cours, études... voir menu déroulant)
<p>1.7.3 Favoriser la création d'associations et entreprises de valorisation des produits périssables (fruits et légumes) et de récupération des invendus des grandes enseignes de distribution.</p>	<p>Métropole</p>	<p>Réduire les déchets de production (commercialisation des produits "moches", glanage, Réduire les déchets de la transformation (création d'une conserverie en complément de la légumerie, ...)                      Réduire les déchets de la distribution en coopération avec associations aide alimentaire pour récupérer les invendus.                      HD : QVA : objectif à poser. Aides contrat de ville                      Aide FAST                      Aide PAIT / sécurité alimentaire</p> <p>Faire connaître les initiatives du territoire notamment pendant le temps du mois de la transition alimentaire/ Organiser un évènement ?</p> <p><b>Action regroupée avec action 4.3.2.</b></p>	<p>En cours à renforcer</p>
<p>1.7.4 Promouvoir les applications anti-gaspi et favoriser leur accessibilité</p>	<p>Tous acteurs publics</p>	<p>Faire connaître auprès des commerçants ce type d'application pour valoriser des produits qui seraient jetés en fin de journée                      Faire connaître les initiatives solidaires du territoire : frigo solidaires, dons, favoriser la mise en lien entre les donateurs et les bénéficiaires                      Actions de communication à développer sur les outils existants cf onglet "manger durable" sur le site métropole.</p>	<p>A étudier</p>

## Thématique 1 : agriculture et alimentation

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions (en cours, études... voir menu déroulant)
<b>Levier 1.8 : Faciliter, pour les agriculteurs de la Métropole, l'acquisition d'exploitation et les aider financièrement pour soutenir l'agriculture vivrière du territoire</b>			
<p>1.8.1 ○ Acquisition de terres agricoles par la Métropole</p> <p>○ Travailler avec les agriculteurs locaux pour diversifier les productions et servir la commande publique ou création d'une régie communale.</p> <p>○ Mise à disposition de terre pour maraîchage à loyer modéré (ou même gratuit les 2 premières années) pour y cultiver en bio ou en permaculture.</p> <p>○ Soutien aux petits maraîchers bio qui débutent dans la métropole</p>	Métropole	<p>La Métropole a mis en place une stratégie d'intervention foncière agricole en partenariat avec la SAFER et l'EPFL-D. Elle possède 110 ha agricoles, sur lesquels elle a permis la création de 4 exploitations en agriculture biologique (1 chèvrerie, 3 exploit maraîchères) et de conforter une vingtaine d'autres exploitations fragiles foncièrement.</p> <p>Elle a par ailleurs mis en place un appel à projets avec un système de bonifications pour accompagner l'installation de nouvelles exploitations, orienter les productions vers une agriculture alimentaire de proximité et accompagner les agriculteurs vers l'agriculture biologique et l'agroécologie.</p> <p>Sécuriser les terres agricoles et faciliter l'élaboration de projets locaux de redynamisation de l'agriculture en s'appuyant sur des outils comme le PAEN.</p> <p>Conforter la stratégie d'intervention foncière métropolitaine pour contrer les dynamiques de rétention et de spéculation foncière.</p> <p>Définir les objectifs de développement de filières bio de proximité, identifier les sites d'implantation prioritaires, mobiliser le foncier avec les partenaires socioprofessionnels agricoles, mettre en place une stratégie d'attractivité pour les porteurs de projets.</p> <p>Créer un espace test (pépinière d'installation) à Meylan pour accompagner les porteurs de projets débutants.</p> <p>Saisine communes sur leurs terrains agricoles existants + action sur les "biens sans maîtres" et legs. Saisine CHUGA</p>	En cours à renforcer
1.8.2 Lancer un financement participatif ou mécénat pour l'achat de terres dédiées à des exploitations bio et de la vente locale pour diminuer les coûts d'installation.	Autres (entrepreneuriales, associatives, citoyennes etc.)	Mettre en place une expérimentation à court terme avant d'envisager un déploiement plus complet tel que des fonds participatif avec des foncières publiques / privées etc. Cf 1.2.5 action nouvelle	A démarrer immédiatement
<b>Levier 1.9 : Aménager le territoire pour favoriser l'agroécologie</b>			
1.9.1 Planter des haies pour réduire l'évaporation due au vent, faciliter le remplissage des nappes phréatiques, faire des abris de biodiversité.	Métropole	Poursuivre le financement des haies dans le cadre de la biodiversité et plan canopée: fonds pour développer dans plaine de la Taillat, Sassenage et plaine de Raymur.	En cours à renforcer
1.9.2 Aider les apiculteurs ou des associations d'apiculteurs amateurs à installer des ruches dans l'agglomération en leur proposant des sites et espaces où ils puissent s'installer et communiquer sur la production de ce miel local.	Métropole	Attention concurrence les abeilles sauvages si déploiement massif. Cofinancement d'équipements appel à projets jardins et ruchers collectifs ; les espaces sont intégrés dans les projets d'aménagement Saisine des communes	En cours bien dimensionné
1.9.3 Attribuer des objectifs à la Safer, pour que l'exploitation des productions agricoles soit localement complémentaire pour répondre aux besoins alimentaires de la métropole	Autre	La SAFER est un organisme indépendant. Entrer dans la gouvernance SAFER	
<b>Action ne s'intègre à aucun levier</b>			
1.10.1 Informer sur les inconvénients et défauts de l'utilisation de l'huile de palme, et rendre plus visible la présence d'huile de palme dans les produits alimentaires.	Etat	sensibilisation / événementiel durant le mois de transition alimentaire Sollicitation Etat (nutriscore) Saisine CHUGA	